

## Plan actualisé de la rentrée scolaire

### **L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec se réjouit des nouvelles mesures annoncées pour les élèves en difficulté**

Montréal, le 17 août 2020 — L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ) salue l'écoute et la proactivité du gouvernement et du ministère de l'Éducation à la lumière des nouvelles mesures annoncées en vue de la rentrée scolaire. L'OOAQ se réjouit, notamment, de l'allègement réglementaire entourant la validation des codes de difficultés qui permettra de réduire les tâches administratives effectuées par les professionnels du réseau de l'éducation, qui pourront se concentrer sur les services directs aux élèves.

#### **Fardeau administratif**

La reconduction, pour les deux prochaines années, du financement lié aux codes de difficulté purement administratifs est une excellente nouvelle et permettra à nos professionnels du réseau de l'éducation de consacrer davantage leur temps à aider les élèves ayant des troubles de langage et des retards dans leurs apprentissages.

«L'OOAQ milite depuis nombre d'années pour l'abolition de cette méthode de financement déconnectée des besoins des élèves et de la réalité clinique. De plus, le processus de validation de ces codes administratifs détourne l'énergie des professionnels qui devraient investir leurs efforts pour offrir des services directs aux élèves à besoins particuliers, à leurs parents et à l'équipe-école. Ce délai de deux ans est une opportunité sans précédent pour que les acteurs du réseau réfléchissent ensemble à des modalités de financement mieux alignées aux besoins de tous les élèves, peu importe leur niveau scolaire et de difficulté», affirme Paul-André Gallant, président de l'OOAQ.

#### **Des montants additionnels pour les services professionnels**

Par ailleurs, l'OOAQ accueille favorablement les montants additionnels investis de 20 millions de dollars par le gouvernement pour l'embauche de nouveaux professionnels et souhaite que ces investissements permettent une aide directe qui répondra aux besoins particuliers des élèves handicapés et des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA).

«Les troubles de la communication ont un impact majeur sur les apprentissages et sur la socialisation des élèves, et ce, tout au long de leur parcours scolaire. Conséquemment, l'accès à des services professionnels d'évaluation, d'intervention et de soutien doit se développer afin d'accompagner les élèves dans le développement de leur capacité à communiquer et à socialiser, ainsi que dans leurs apprentissages», réitère monsieur Gallant.

L'OOAQ soutient que par son leadership, le gouvernement fait un pas dans la bonne direction afin que les professionnels de l'éducation se mobilisent davantage pour le soutien aux apprentissages et la réussite éducative de tous les élèves.

#### **À propos de l'OOAQ**

L'OOAQ est un organisme régi par le Code des professions, dont la mission est d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, soit les troubles de la communication, de la fonction auditive et vestibulaire et de la déglutition. Il est notamment chargé de contrôler l'accès aux professions d'orthophoniste et d'audiologiste, de soutenir le maintien et le développement de la compétence de ses membres et de surveiller leur exercice professionnel. L'OOAQ contribue également à l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise en s'impliquant dans différents dossiers publics en lien avec la santé et l'éducation. Il compte plus de 450 audiologistes et 2900 orthophonistes, dont 759 orthophonistes qui travaillent dans le réseau scolaire.

**Pour des renseignements supplémentaires ou une demande d'entrevue :**

Audrey Mockle

Conseillère en communication, relations médias

OOAQ

Tél. : 514-244-2224

[amockle@ooaq.qc.ca](mailto:amockle@ooaq.qc.ca)